



Mai 2017

**Une réunion de négociation s'est tenue avec la DRH et les organisations syndicales, suite aux différentes manifestations et grèves des SMS, ASE et CSE des Directions de la Ville et du CASVP.**

Si les négociations sur la future architecture du **RIFSEEP\*** de la filière sociale pourraient aboutir à un projet quasi consensuel :

- La transposition du régime indemnitaire n'entraîne, pour les agents aucune perte de rémunération à situation équivalente.
- La mise en place d'un montant d'entrée de corps, déterminé pour chaque corps et attribué aux agents par la DRH.
  - 4928€ pour un SMS
  - 5114€ pour un ASE
  - 8850 € annuel pour un CSE
- Une revalorisation des primes lors de chaque changement de grade (montant à déterminer).
- Aucune retenue sur les primes en cas d'arrêt maladie inférieur à 90 jours.
- Cadencement : un versement mensuel (IFSE) et un complément en décembre (CIA).

\***RIFSEEP** = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique.

**Les nouvelles propositions de revalorisation des régimes indemnitaire de la filière sociale restent pour la CFDT une provocation.**

**Il est proposé un calendrier d'évolution en 4 ans.**

**Inacceptable pour la CFDT**

L'administration propose une évolution moyenne :

- De **9€ par mois** pour les SMS soit **430€ sur 4 ans**.
- De **10.40€ par mois** pour les ASE soit **500€ sur 4 ans**
- De **17.50€ par mois** pour les CSE soit **840€ sur 4 ans**

Pour la **CFDT** ces propositions sont une humiliation de plus !!!

La **CFDT** revendique :

- La valorisation de l'encadrement au travers de l'IFSE encadrement
- La création d'une « IFSE-encadrement » pour reconnaître les fonctions d'encadrement à travers plusieurs niveaux qui devront être définis.

**Pour les SMS :**

**Une augmentation annuelle du régime indemnitaire de 1800€**

La création d'un corps commun des administrations parisiennes de secrétaires administratifs et l'intégration des SMS dans ce corps.

**Pour les ASE :**

**Une augmentation annuelle de 2000€** du régime indemnitaire pour chaque agent.

**Pour les CSE**

**Une augmentation annuelle de 3000€** du régime indemnitaire pour chaque agent.

La **CFDT** appelle sur ces revendications à un mouvement unitaire de tous les agents de la filière sociale des administrations parisiennes et de leurs représentants, tant à la Ville (DASES, DFPE, DRH, DPSP...) qu'au CASVP !

**MOBILISONS NOUS POUR OBTENIR LA JUSTE RECONNAISSANCE DE NOTRE TRAVAIL !**